

CIF état des lieux

Tous ceux qui peuvent prétendre à la qualité de CIF ont-ils pris la précaution d'adhérer à une association représentative comme ils en ont l'obligation ? Pas sûr en dépit des menaces récemment adressées aux retardataires par l'AMF. Les bruits les plus divers circulent à ce sujet depuis plusieurs semaines. Pour certains, ceux qui traînent les pieds ne sont qu'au nombre de quelques dizaines. D'autres évaluent à quelques centaines les effectifs des récalcitrants.

Au moment où nous écrivons, 1300 CIF personnes morales et 211 CIF individuels figurent sur la liste tenue par l'AMF. Autrement dit l'instance régulatrice a délivré 1511 numéros d'identification de CIF. Mais cette addition n'est-elle pas réductrice ?

Si la qualité de CIF individuel est reconnue à un seul professionnel, il en va tout autrement des CIF personnes morales qui dominent la statistique.

En effet, le même numéro d'enregistrement bénéficie à une ou plu-

sieurs personnes, qu'il s'agisse de dirigeants (1416) ou de salariés (410). Et il ne faut pas s'étonner si le nombre des dirigeants de CIF est supérieur à celui des personnes morales enregistrées car un CIF personne morale peut être animé par plusieurs associés.

Il semble donc plus avisé d'additionner tous ceux qui peuvent pratiquer le conseil en investissements financiers. Dirigeants et salariés de CIF seront donc rapprochés des CIF individuels : 2037 professionnels exercent cette activité sur le terrain.

SIX ASSOCIATIONS TRÈS DIFFÉRENTES Tout aussi factice peut paraître un classement des associations selon leurs effectifs, sachant qu'on met abusivement sur le même plan la CIP, dont les adhérents sont plutôt orientés vers une clientèle individuelle, et l'AACIF ou la CCIF dont les adhérents s'adressent plutôt à une clientèle d'entreprises. Ces réserves faites, voici le classement.

CIP



Président : Patrice Ponmaret

- 1 383 professionnels dont 986 dirigeants et 247 salariés de CIF
- plus de 150 CIF individuels.

CCIF (CCEF)



Président : Gilles de Courcel

- 63 professionnels dont 55 dirigeants et 8 salariés représentant 49 personnes morales
- 7 CIF individuels.

CNCIF (CNCEF)



Président : Stéphane Fantuz

- 331 professionnels dont 230 dirigeants et 101 salariés représentant 206 personnes morales
- 39 CIF individuels.

CIF CGPC



Président : Jean-Pierre Rondeau

- 79 professionnels dont 39 dirigeants et 40 salariés représentant 36 personnes morales
- 4 CIF individuels.

Anacofi CIF



Président : David Charlet

- 124 professionnels dont 72 dirigeants et 52 salariés représentant 62 personnes morales
- CIF individuels.

AACIF, analystes CIF



Président : Antoine Nodet

- 52 professionnels dont 44 dirigeants et 8 salariés représentant 40 personnes morales
- 5 CIF individuels.

Vivre sans le CIF

L'ANCDGP a tenu son assemblée générale dans le cadre du salon Actionaria à la fin de l'année dernière.

Bien que l'ANCDGP revendique plusieurs centaines de membres, tous diplômés en gestion de patrimoine, les rangs de l'assistance lors de sa dernière assemblée générale étaient plutôt clairsemés, le vote par Internet pouvant éventuellement l'expliquer.

Au programme: la possibilité d'accepter au sein de l'association d'autres professions comme les notaires, les avocats ou les experts comptables qui, dit-on, frappent à la porte. Mais l'ANCDGP étant une association de CGP et non de CIF, la passerelle ne peut exister. Si son secrétaire général, Philippe Loizelet y est favorable, le président Claude Fouché est plutôt contre l'arrivée de ces professions réglementées. Cependant la discussion et les échanges vont se poursuivre dans le cadre des relations interprofessionnelles. Evoqué aussi le changement d'assureur responsabilité civile professionnelle qui va passer des AGF chez un grand américain, AIG.

L'ANCDGP met en avant la qualité de ses membres, tous diplômés en gestion de patrimoine grâce à la formation initiale ou continue décernée par 12 universités et 6 grandes écoles de commerce délivrant un diplôme de 3^{ème} cycle ou un Mastère. Claude Fouché, CGP à Dijon, est diplômé de l'université de Clermont-Ferrand.

● Portes étroites

La sélection est rude. Certaines formations, jugées trop faibles au niveau du contenu pédagogique, juridique et fiscal, ne sont pas éligibles pour rentrer dans ce docte assemblé. La vigilance est de mise: l'association refuse d'être un fourre-tout. Elle exige de ses membres une compétence pluridisciplinaire qui réponde aux problématiques des clients dans les domaines juridique, fiscal, économique, financier et social. Le CGP doit prendre en compte toutes les données du client et adopter sa stratégie en fonction de sa situation personnelle.

Les membres de l'association ont refusé à l'unanimité le statut de CIF, après qu'elle n'ait pu obtenir le retrait du projet jugé mal adapté, faute de n'avoir pu bénéficier du soutien d'autres organismes sur ce dossier épineux. Néanmoins, certains de ses membres vont adopter le statut décrit via l'Anacofi-CIF ou la CNCIF.

En revanche, l'ANCDGP est fière d'avoir obtenu, grâce à un arrêté de décembre 2000, la « compétence juridique appropriée » pour les diplômés de 3^{ème} cycle et de la conférence des grandes écoles en gestion de patrimoine. D'autres associations font la même revendication. Toutefois, pour Claude Fouché, il est urgent que la profession acquiert un périmètre définitif afin de la rendre plus lisible pour tout le monde: clients et pouvoirs publics surtout vis-à-vis du CIF et du démarcheur financier. ■

AF

FECIF rassemblement des professionnels du patrimoine

Créée il y a 6 ans, la FECIF (Fédération européenne des conseils et intermédiaires financiers) n'avait pas de représentation en France.

L'absence est réparée depuis décembre dernier avec la création de la section française, présidée par Pierre-Laurent Fleury, ancien président de la Chambre des indépendants. Elle regroupe l'ensemble des organisations professionnelles nationales, y compris la CIP.

« La création d'une section française de la FECIF était devenue indispensable, confie son président. La CIP n'ayant pu rassembler toutes les sensibilités de CIF, la France se trouvait dans une situation originale en étant le pays comptant le moins de CGPI et le plus d'organisations, avec 6 agréments octroyés. »

Résultat: impossible pour les professionnels de parler d'une seule voix.

Pour autant, la FECIF n'a pas vocation à concurrencer les associations: elle se veut un lieu d'échanges pour la défense des intérêts communs.

« Lorsqu'un sujet touchant toute la profession sera à l'ordre du jour, l'ensemble des organisations pourront se retrouver, dialoguer autour de la table de la FECIF et exprimer une opinion unique pour se faire mieux entendre », poursuit Pierre-Laurent Fleury.

L'un des premiers dossiers sur lequel la section française a prévu de se pencher est l'épineux problème de la cotisation que doivent verser les CIF à l'AMF. « Elle s'élève à 600 €, alors que l'AMF ne demande que 50 € pour l'enregistrement d'un courtier et que toutes les formalités sont réalisées par les associations, rappelle le président. Nous allons rassembler les organisations pour demander une diminution de cette cotisation. »

L'adhésion de la France à la FECIF permettra aussi aux professionnels hexagonaux d'être directement en prise avec l'élaboration de la réglementation européenne car la Fédération cherche à s'affirmer comme « l'avocat du principe de l'auto-réglementation de la profession » et, grâce à des représentations dans une quinzaine de pays européens, à devenir un interlocuteur privilégié de la Commission européenne qui établit les règlements. ■

EL



Deux associations ont officiellement instauré des commissions dédiées au monde de l'entreprise:

- la CCIF met l'accent sur 2 commissions: « haut de bilan » et « ingénierie patrimoniale »;
- la CNCIF renvoie aux commissions déjà instituées au sein de la CCEF, à savoir: « Présentation et traitement des difficultés des entreprises » et « Evaluation, rapprochement et transmissions des entreprises. »

La première association citée a une démarche plutôt inspirée par les spécialistes du chiffre en raison de ses origines alors que la seconde a une démarche plutôt inspirée par les spécialistes du patrimoine et de l'entreprise, sachant que

des synergies existent entre les deux métiers. L'AACIF, qui regroupe des analystes indépendants ayant opté pour le statut de CIF, est grosso modo dédiée aux opérations de haut de bilan. Le patrimoine privé n'entrerait pas dans le champ des préoccupations de ses membres. ■

AACIF	24, rue de Penthièvre	75008 Paris	01 56 43 43 10
Anacofi-CIF	91, rue Saint Lazare	75009 Paris	01 42 81 92 72
CCIF	20, rue de l'Arcade	75008 Paris	01 44 94 27 70
CIF CGPC	5, rue Tronchet	75008 Paris	01 40 06 08 08
CIP	10, rue de la Pépinière	75008 Paris	01 44 69 88 81
CNCIF	72, avenue Kléber	75116 Paris	01 56 26 06 01

Participation dans les PME, nombreuses réserves

L'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France vient de publier la 4^{ème} édition de son baromètre destiné à confronter de façon croisée la vision micro-économique des chefs d'entreprises de 1 à 50 salariés sur leur situation et la vision macro-économique de leurs experts-comptables.

Cette étude, qui devrait être relayée dans d'autres régions et à l'échelon national, ne concerne que la première région économique de France.

Si plus d'un expert comptable sur 2 (54 %) se déclarent confiants au regard de la situation économique des entreprises, de leur côté, les chefs d'entreprise le sont à 78 %.

Ils envisagent des embauches, mais pas vraiment d'augmentation de salaire, sauf de façon contrainte.

A cet égard, il est noté un fossé entre le monde politique (Smic à 1 500 €) et la réalité économique. Tous pensent que leur trésorerie va se maintenir malgré le constat d'une légère dégradation des délais de paiement.

● Participation et chèque transport

En revanche, la récente loi sur la participation, qui prévoit d'étendre aux PME le dispositif jusqu'alors réservé aux entreprises de plus de 50 salariés et qui encourage la distribution d'actions gratuites ou des suppléments de participation ou d'intéressement en échanges d'avantages fiscaux, ne fait pas recette: 73 % des chefs d'entreprise et 81 % des experts comptables n'envisagent pas d'attribuer des actions de l'entreprise aux salariés.

En fait, le dispositif est jugé trop compliqué et pas adapté. Mais, curieusement, 59 % des dirigeants de PME-TPE pensent que la loi peut avoir une incidence sur le rapport au travail et 1 sur 2 estime qu'elle aura un impact sur le pouvoir d'achat des salariés.

Si les experts comptables sont réticents à 70 % à mettre en place le chèque transport, dont le mécanisme est jugé trop complexe, les chefs d'entreprise y sont favorables eux à 65 % car cela redonne du pouvoir d'achat sans augmenter les salaires.

Enfin, le débat politique qui s'annonce dans le cadre des prochaines élections ne favorise pas la mise en place de mesures en faveur du développement des PME-TPE: 91 % d'entre elles expriment des fortes attentes sur les charges sociales et plus de 76 % s'attendent plutôt à une hausse dans l'année à venir.

Pour conclure, **André-Paul Bahuon**, président de l'Ordre, traduit le sentiment que les politiques, au lieu d'apparaître comme des forces de proposition et d'appui pour les entreprises, sont davantage perçus comme des freins. ■ **AF**



L'ASCIA

(Association des conseils en investissements et assurances) organise le salon Finance et Patrimoine pour la 2^{ème} année consécutive. Destinée aux épargnants, cette manifestation se tiendra au Palais des Festivals de Cannes les 23 et 24 mars prochains.

Selon Patrick Levard, qui est à l'origine de l'ASCIA, association qui regroupe une douzaine de CGPI pour 7 cabinets, 6 assureurs, Cardif, Skandia, Vie Plus, Nortia, 11 sociétés de gestion, dont AXA IM et Métropole Gestion cette année, devraient animer ce salon aux côtés des CGPI membres de l'association.

Patrick Levard anime le cabinet Raymond James implanté à Nice. Ce cabinet qui emploie 7 salariés, gère quelque 60 M€ d'encours. ■

Les Hivernales du Patrimoine

Bernard Attali, animateur de « La Maison du Patrimoine », lance une nouvelle édition des Hivernales du Patrimoine le 15 février prochain à Antibes.

Partie sérieuse: une séance plénière ouverte par Bernard Attali et Claude Bensoussan, président de CGPC, 2 exposés (l'un d'un dirigeant de JP Morgan, l'autre de Daniel Haguët, professeur de finance à l'EDHEC) et 3 tables rondes sur l'intermédiation en assurances, les fonds structurés et les perspectives 2007.

Michel Goué, directeur de la rédaction de l'As Patrimonial, anime une des tables rondes. Après un apéritif servi dans le « tunnel aux requins » au Parc aquatique d'Antibes, un dîner de gala réunira travailleurs et conjoints. ■

Les ateliers du conseiller par Swan Capital Management

Swan Capital Management lance les « Ateliers du Conseiller ». Manière d'aller au-devant des CGPI dans tout l'Hexagone. Première salve de réunions de travail en mars.

En partenariat avec le cabinet d'avocats Lefèvre, Pelletier & Associés et notre journal L'As Patrimonial, gestionnaires et dirigeants de la société de gestion se rendront dans 6 villes en mars:

Lyon le 6, Cannes le 8, Bordeaux le 13, Nantes le 15, Montpellier le 20 et Paris le 22.

Il s'agit de sessions de formation « qualifiantes » destinées exclusivement aux CGPI. Le premier module de 3 heures, qui vient d'obtenir l'agrément de la CIP, peut être comptabilisé par les CGPI au titre des heures de formation annuelles obligatoires prévues par le statut de CIF.

Au programme de ce premier module qui a reçu le soutien des principales plateformes dédiées aux CGPI:

- les avancées majeures introduites par la réforme des successions et des libéralités,
- la gestion de conviction face aux indices.

Lors de ces réunions, seront présents à tour de rôle les gérants des fonds maison de Swan Capital Management:

Olivier de Faramond, Anne-Marie Jaubert-Chaîne, Daniel Phélan et Manuel de Acevedo.

A noter que Swan Capital Management a lancé voici quelques mois un fonds dédié aux CGPI: « Modulo ».

Son directeur délégué Philippe Brossard devrait se rendre à plusieurs de ces rendez-vous, accompagné par Christophe François, administrateur-associé de la société, ancien directeur du développement d'Invesco France. ■

La CGPC

(Association française des conseils en gestion de patrimoine certifiés), qui a participé au « grand prix du patrimoine » récompensant les 3 meilleurs candidats CGPI ou salariés reçus aux 5 UV et les 3 meilleures moyennes générales de l'examen de Certification 2006, tiendra sa 9^{ème} Convention annuelle à l'Université Léonard de Vinci à Courbevoie (92) les 17 et 18 avril prochains.

Devraient être présents aux côtés de Claude Bensoussan, président de CGPC, et de Jean-Pierre Rondeau, vice-président, les représentants des principales organisations dans le monde de « Financial Planners ». ■

